Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219503133-20250523-2025-05-07-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/06/2025
Mise en ligne le 2 juin 2025

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM

VILLE DE L'ISLE-ADAM

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du : Vendredi 23 mai 2025

CONVOCATION
Date : 16 mai 2025
Affichée le : 16 mai 2025

Nombre de conseillers :

En exercice :	33
Présents :	28
Votants :	32
Pouvoirs :	4
Absent :	1

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
Affichée et mise en ligne le :
30 mai 2025

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-trois mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – M. Michel GINOUX – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE – M. Julien DOLFI – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS.

Absents représentés
M. Thierry MALHERBE……Pouvoir à M. Rodolphe MIET
Mme Gaëlle DEMARS ……Pouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET
Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC ……Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H
Mme Claudine MULLER ……Pouvoir à M. Edwin LEGRIS

Absent
M. François RAMPON

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : **n° 2025-05-07**

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR - PLAGE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les admissions en non-valeur sont des créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes). Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.

Considérant que dans ce cadre, Madame le Receveur du Service de gestion Comptable de L'Isle-Adam demande à procéder à l'admission en non-valeur d'une liste d'anciens titres émis entre 2010 et 2018 (entrées Plage) dont le recouvrement est impossible à ce jour :

- 2010 pour un total de 82,50 €
- 2014 pour un total de 282,00 €
- 2015 pour un total de 364,00 €
- 2016 pour un total de 38,00 €
- 2017 pour un total de 610,50 €
- 2018 pour un total de 49,70 €

Soit un total de 1 426,70 € d'admission en non-valeur.

Après avis de la Commission des Finances en date du 13 mai 2025.
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219503133-20250523-2025-05-07-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/06/2025
Mise en ligne le 2 juin 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 abstentions,

- **accepte** l'admission en non-valeur de ces anciens titres dont les dépenses seront payées sur l'article 6541 au Budget annexe de la Plage, dont le tableau est ci-annexé.

- **autorise** le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance

Julita SALBERT

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.